



L'accueil dans les clubs

Commission relations avec les structures



^ù

CONVENTION DE PRÉ ACCUEIL



Edition 2016

Fédération française de cyclotourisme 12, rue Louis Bertrand 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99 - Site Internet : www.ffct.org - E-mail : info@ffct.org



Convention de pré accueil

***Fédération française de cyclotourisme
Commission relations avec les structures***

Cahier des charges



SOMMAIRE

- ❖ **PREAMBULE**
- ❖ **OBJECTIFS**
- ❖ **ARTICLE 1 : Dispositions générales**
- ❖ **ARTICLE 2 : Dispositions propres à chacune des sorties**
- ❖ **ARTICLE 3 : Calendrier**
- ❖ **ARTICLE 4 : Assurances**
- ❖ **ARTICLE 5 : Bilan**
- ❖ **ARTICLE 6 : Aides – Rôle du comité départemental**
- ❖ **ARTICLE 7 : Rôle de la commission nationale "Relations avec les structures"**
- ❖ **ARTICLE 8 : Clause de nullité**

Préambule

La convention de pré accueil est un outil mis à disposition des clubs par la FFCT, afin de développer l'accueil au sein de leur structure.

Objectifs

- Promouvoir le cyclotourisme,
- Favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés dans les clubs,
- Permettre à des cyclistes occasionnels de découvrir le cyclotourisme route, VTT ou VTC, en tant que vélo loisirs,
- Pérenniser les nouveaux pratiquants.

Article 1 - Dispositions générales :

- Etablissement d'une convention tripartite entre la commission nationale « Relations avec les structures » de la Fédération française de cyclotourisme, le club souhaitant accueillir des pratiquants néophytes et le comité départemental dont il dépend.
- Elaboration d'un calendrier de huit à dix sorties encadrées, sur une période comprise entre deux et cinq mois maximum et annexé à la convention avec mention des dates et du kilométrage,
- Conception d'un projet pédagogique et touristique avec un thème précis pour chaque sortie.

Article 2 - Dispositions propres à chacune des sorties :

- Limiter chaque groupe à quinze participants encadrés par un animateur club, ou des accompagnants expérimentés, habilités par le président du club,
- Respecter une distance d'un kilomètre environ entre chaque groupe afin de ne pas gêner les autres usagers de la route,
- Faire remplir aux participants une fiche d'inscription dûment datée et signée,
- Etablir des parcours compris entre 20 et 50 km pour la route, 5 à 20 km pour le VTT, sans difficultés majeures et à vitesse adaptée au groupe,
- Rappeler impérativement et à chaque sortie les règles du Code de la route, son respect, les règles du comportement des cyclistes en groupe, conseiller le port du casque et le port du gilet réfléchissant si nécessaire,
- Programmer des points d'intérêt culturel, amical ou touristique au cours de la sortie.

Article 3 - Calendrier :

- Le club s'engage à respecter le calendrier des sorties (dates soumises aux MMA pour assurances),
- Le kilométrage de l'itinéraire d'une sortie pourra être modifié en plus ou en moins suivant les aptitudes des participants, sans que l'objectif pédagogique et l'intérêt touristique soient altérés,
- Toute modification importante du calendrier sera signalée à la commission « Relations avec les structures » pour modification des assurances.

Article 4 - Assurances :

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré accueil,
- Le club souscrit l'assurance fédérale option B, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble du calendrier,
- En cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usage et avertir la commission « Relations avec les structures » dans les deux jours qui suivront l'accident.

Article 5 - Bilan

- Un premier bilan établi par le club en collaboration avec le comité départemental sera communiqué à la commission « Relations avec les structures » dans un délai d'un mois après la dernière sortie.
- Le bilan définitif sera envoyé à la Commission « Relations avec les structures » au plus tard le 31 octobre de l'année de fin de la convention.

Article 6 - Aides

Rôle du comité départemental :

- Apporter son aide au club. Cette aide ou conseil peut prendre la forme d'une documentation mise à la disposition des participants ou de tout autre moyen,
- Signer la convention et la transmettre à la commission « relations avec les structures »,
- Contrôler le bon déroulement de l'opération,
- Participer au bilan final et le communiquer à la Fédération.

Article 7 – Rôle de la Commission « Relations avec les structures » :

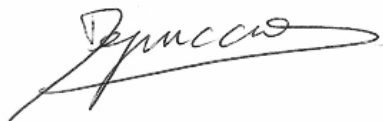
- Contrôler la conformité du plan d'action proposé,
- Gérer la demande d'assurance fédérale option B «pratique encadrée »,
- Envoyer le kit « convention pré accueil » au club,
- Fournir la documentation nécessaire pour une bonne information des participants téléchargeable sur le site <http://www.ffct.org> – gestion documentaire – commissions fédérales - commission "relations avec les structures" – convention pré-accueil,
- Faire le bilan annuel des actions mises en œuvre sur le plan national et le communiquer au comité directeur de la Fédération et aux structures.

Article 8 - Clause de nullité :

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Le présent cahier des charges a été validé par le comité directeur de la Fédération française de cyclotourisme lors de sa réunion du 2 juin 2012.

La présidente de la commission
« Relation avec les structures »
Roselyne DEPUCCIO



Le président de la Fédération
française de cyclotourisme
Dominique LAMOULLER





L'accueil dans les clubs

***Fédération française de cyclotourisme
Commission relations avec les structures***

La convention de pré accueil



Année 2016



SOMMAIRE

- ❖ NOTICE EXPLICATIVE

- ❖ LE PUBLIC CONCERNE

- ❖ LE KIT PRE ACCUEIL

- ❖ MODELE DE CALENDRIER

- ❖ LA FICHE D'INSCRIPTION
A FAIRE REMPLIR ET SIGNER PAR LE PARTICIPANT

- ❖ LA CONVENTION DE PRE ACCUEIL A RETOURNER REMPLIE ET SIGNEE A LA
COMMISSION RELATION AVEC LES STRUCTURES ACCOMPAGNEE DU
CALENDRIER DES SORTIES

Par email : preaccueil@ffct.org



Notice explicative

- ✓ Le club adresse un projet de convention signé au comité départemental accompagné du calendrier des sorties (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet).
- ✓ Le président du codep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission "relations avec les structures" (en un exemplaire par Internet) à :
 - ✓ preaccueil@ffct.org,
- ✓ La commission Relations avec les structures vérifie la conformité de la convention.
- ✓ La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention.
- ✓ La commission envoie par Internet la convention scannée au comité départemental et au club.
- ✓ Le siège fédéral gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option B pratique « encadrée » auprès de l'assureur fédéral. Il envoie le kit « convention pré-accueil » au club.
- ✓ Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission "relations avec les structures" pour déclaration auprès de l'assureur fédéral.
- ✓ A l'issue de la dernière sortie, le club établit le bilan de la convention, le fait viser par le codep qui le transmet à la commission.
- ✓ La commission valide le bilan, l'enregistre et le transmet au siège fédéral pour paiement de l'aide de 150€ par club à la première convention signée en 2015.

N.B. En cas de non réponse du comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission « Relations avec les structures » pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au Codep.

IMPORTANT : Les « non licenciés » seront couverts par l'assureur Allianz durant les 10 sorties du calendrier (garantie limitée « petit braquet »). Ensuite, s'ils désirent rouler avec le club, soit en sorties « pré accueil », soit en sorties normales du club, ils devront prendre une licence.



LE PUBLIC CONCERNE

Quel public et quel encadrement?

Les hommes, les femmes, mais aussi les familles et les enfants ainsi que les personnes en situation de handicap :

- Les adultes peuvent être encadrés par des animateurs ou des initiateurs mais aussi par les membres du club ayant une bonne pratique du cyclotourisme.
- Les enfants seront obligatoirement accompagnés par des personnes formées à l'encadrement (animateurs, initiateurs, moniteurs,...)

- **Les personnes en situation de handicap :**

Les sorties seront adaptées aux participants concernés, handicapés moteurs ou mentaux, en relation avec les éducateurs spécialisés ou référents qui seront obligatoirement présents aux sorties du calendrier.

- **La Vélo Ecole**

La Vélo Ecole : initiation à l'usage de la bicyclette (mobilité à vélo)

Dans le cadre de la participation du club à la vie de la cité, la convention de pré accueil permet de proposer un apprentissage à des personnes souhaitant utiliser le vélo comme moyen de déplacement journalier mais ayant des appréhensions quant à la sécurité. Dans ce cas, les sorties seront jumelées avec des séances de formation en milieu neutre (aire d'évolution, terrain de sport, salle, etc.) sur le code de la route, la mécanique et la sécurité. Les sorties seront encadrées par des "Initiateurs Mobilité à vélo".

La convention de pré accueil a pour objectif :

- de promouvoir le cyclotourisme,
- de favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés dans les clubs,
- de permettre à des cyclistes occasionnels de découvrir le cyclotourisme route, VTT ou VTC, en tant que vélo loisirs,
- de pérenniser les nouveaux pratiquants

Les aides

En plus des 150 € d'aide versés par la Fédération, le club peut s'adresser à la Direction Départementale des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative afin d'obtenir une subvention CNDS. La convention de pré accueil peut être présentée comme action éligible au CNDS pour les clubs remplissant les conditions.

La formation

Si des membres du club ayant une bonne pratique du cyclotourisme peuvent encadrer des sorties composées d'adultes ou d'enfants accompagnés d'un de ses parents (ou de son représentant légal), il est fortement recommandé au club de se doter d'encadrants formés (Animateur, initiateur, moniteur...). Pour la vélo école, formation spécifique d'initiateurs mobilité à vélo.

COMPOSITION DU KIT PRE ACCUEIL 2016 :

AFIN DE MIEUX REpondre AUX ATTENTES, LE KIT PRE ACCUEIL 2016 SERA COMPOSE
COMME SUIT :

25 revues

10 guides du cyclotouriste

200 dépliants «randonnez à vélo »

20 affichettes pré-accueil

1 affiche pré-accueil

70 plaquettes FFCT

30 « les bons réflexes pour rouler en groupe »

15 fiches « les bons réflexes pour tous »

DOCUMENTS VTT ATTITUDE

En attente : documents sur la santé (en cours de rédaction)



Convention de pré-accueil

Modèle

Rappel : 8 à 10 sorties comprises dans 1 période allant de 2 à 5 mois

Calendrier des sorties

Du.....au.....

| N° de Sortie | Dates | Km | Objectif pédagogique | Intérêt touristique |
|--------------------|------------|---|--|---|
| Sortie N°1 | 05/09/20.. | 20 km | <i>Maitrise du vélo, déplacement en groupe et révélation sur la possibilité de faire une distance supérieure à quelques kilomètres</i> | <i>Visite d'un moulin au fil de l'eau.</i> |
| Sortie N° 2 | 12/09/20.. | 23 km | <i>Utilisation du dérailleur – Découverte de l'effort en côte.</i> | <i>Découverte de l'art roman avec visite d'une église typique</i> |
| Sortie N°3 | 26/09/20.. | 30 km | <i>Déplacement en groupe et les distances de sécurité.</i> | <i>Visite d'une fromagerie et d'un élevage de chèvre avec dégustation.</i> |
| Sortie N°4 | 03/10/20.. | 33 km | <i>Code de la route et les sanctions applicables aux cyclistes</i> | <i>Halte commentée à un lavoir restauré</i> |
| Sortie N°5 | 10/10/20.. | 35 km | <i>Stationnement d'un groupe en bordure d'une voie de circulation.</i> | <i>Visite d'un moulin à vent encore en fonction.</i> |
| Sortie N°6 | 24/10/20.. | 40 km | <i>Révision de l'utilisation du dérailleur et utilisation du double ou triple plateau.</i> | <i>Halte à un point de vue avec prise de photos souvenirs.</i> |
| Sortie N°7 | 07/11/20.. | 35 km | <i>Nécessité de boire et s'alimenter pendant l'effort.</i> | <i>Visite d'un musée paysan</i> |
| Sortie N°8 | 14/11/20.. | 40 km | <i>Se dévêtir avant d'avoir chaud et se couvrir avant d'avoir froid.</i> | <i>Visite d'un élevage hélicicole avec dégustation de produits locaux</i> |
| Sortie N°9 | 21/11/20.. | 42 km | <i>Equipement vestimentaire.</i> | <i>Visite d'une église romane et d'une église gothique. (à l'occasion d'une des pauses demander aux participants de prévoir l'itinéraire de la dernière sortie)</i> |
| Sortie N°10 | 28/11/20.. | 35 km | <i>Lecture d'une carte routière</i> | <i>Visite d'une asinerie et d'un château Renaissance</i> |
| Bilan | 05/12/20.. | <i>Le bilan de l'action sera établi à l'occasion de l'assemblée générale du club et sera suivi d'un apéritif dinatoire auquel seront conviés les conjoints et les enfants des participants.</i> | | |



SORTIES DECOUVERTE DU CYCLOTOURISME

INSCRIPTION

Sorties du au Club N°.....

Nom du responsable des sorties :

PARTICIPANT

NOM..... Prénom.....

Date Naissance H F -18 ans

Adresse personnelle

C.P..... Ville.....

N° de Téléphone.....

Adresse email..... @.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

.....
.....

N° de téléphone.....

Problèmes d'ordre médical éventuels :

.....

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à OBSERVER le Code de la route en toutes circonstances

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné

de l'un de ses deux parents ou de son tuteur

Signature (OBLIGATOIRE)

La santé, la sécurité, priorités de la FFCT



Convention de pré-accueil

Logo du comité
départemental

LOGO DU CLUB

Entre

Le Comité Départemental de Cyclotourisme

de.....

E Mail : @..... Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après : **LE CODEP**,

d'une part

Et

Le club « » affilié sous le N

E Mail : @..... Téléphone :

représenté par son président, et désigné ci après : **LE CLUB**,

Et

La commission « relations avec les structures » de la Fédération française de cyclotourisme

représentée par sa responsable et désignée ci-après par : la commission **STRUCTURES**

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objectifs :

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés, **LE CLUB** organise entre leet le.....20..., une série de sorties club réservées aux non licenciés.

Article 2 - Dispositions propres à chacune des sorties :

- Limiter chaque groupe à quinze participants encadrés par un animateur club, ou des accompagnants expérimentés, habilités par le président du club,
- Respecter une distance d'un kilomètre environ entre chaque groupe afin de ne pas gêner les autres usagers de la route,
- Faire remplir aux participants une fiche d'inscription dûment datée et signée,
- Etablir des parcours compris entre 20 et 50 km pour la route, 5 à 20 km pour le VTT, sans difficultés majeures et à vitesse adaptée au groupe,
- Rappeler impérativement et à chaque sortie les règles du Code de la route, son respect, les règles du comportement des cyclistes en groupe, conseiller le port du casque et le port du gilet réfléchissant si nécessaire,
- Programmer des points d'intérêt culturel, amical ou touristique au cours de la sortie.

Article 3 - Calendrier :

- Le club s'engage à respecter le calendrier des sorties (seules dates couvertes par l'assurance),
- Le kilométrage de l'itinéraire d'une sortie pourra être modifié en plus ou en moins suivant les aptitudes des participants, sans que l'objectif pédagogique et l'intérêt touristique soient altérés,
- Toute modification importante du calendrier sera signalée à la commission « Relations avec les structures » pour modification de l'assurance.

Article 4 - Assurances :

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré accueil,

- Le club souscrit l'assurance fédérale option B, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble des dates du calendrier,
- En cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usages et avertir la commission « Relations avec les structures » dans les deux jours qui suivront l'accident.

Article 5 - Bilan

- Le bilan des sorties est établi par le club sur la fiche jointe. Il est signé par le comité départemental qui le transmet à la commission « Relations avec les structures » dans un délai d'un mois après la dernière sortie.

Article 6 - Aides

Rôle du comité départemental :

- Signer la convention et la transmettre à la commission « relations avec les structures »,
- Participer au bilan final et le communiquer à la Fédération.

Article 7 – Rôle de la Commission « Relations avec les structures » :

- Contrôler la conformité du plan d'action proposé,
- Gérer la demande d'assurance fédérale option B «pratique encadrée »,
- Envoyer le kit « convention pré accueil » au club,
- Fournir la documentation nécessaire pour une bonne information des participants téléchargeable sur le site <http://www.ffct.org> – gestion documentaire - convention pré-accueil,
- Faire le bilan annuel des actions mises en œuvre sur le plan national et le communiquer au comité directeur de la Fédération et aux structures.

Article 8 - Clause de nullité :

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Fait à.....Le.....

Je m'engage à proposer la prise de licence aux non licenciés qui ont participé aux 10 sorties du calendrier et qui désirent intégrer les sorties d'une nouvelle convention de pré accueil.

Le président du club
Nom prénom et signature

Le président du
Comité départemental de cyclotourisme
Nom prénom et signature

**CONVENTION A ADRESSER, pour validation, par email à l'adresse suivante :
preaccueil@ffct.org**

La commission "Relations avec les structures" de la FFCT
Nom prénom et signature

*Assurance option B pratique « encadrée »
souscrite, validée par la commission "relations
avec les structures" le : 20...*

Année 2016



Convention de pré-accueil

Comité Départemental de :

Club de :N° :

Calendrier des sorties

Du au

| N° de Sortie | Dates | Km | Objectif pédagogique | Intérêt touristique |
|--------------------|-------|----|----------------------|---------------------|
| Sortie N°1 | | | | |
| Sortie N° 2 | | | | |
| Sortie N°3 | | | | |
| Sortie N°4 | | | | |
| Sortie N°5 | | | | |
| Sortie N°6 | | | | |
| Sortie N°7 | | | | |
| Sortie N°8 | | | | |
| Sortie N°9 | | | | |
| Sortie N°10 | | | | |
| Bilan | | | | |



Bilan Convention de pré accueil

Nom du Club :
Responsable de la CPA :

N° club :
Téléphone :

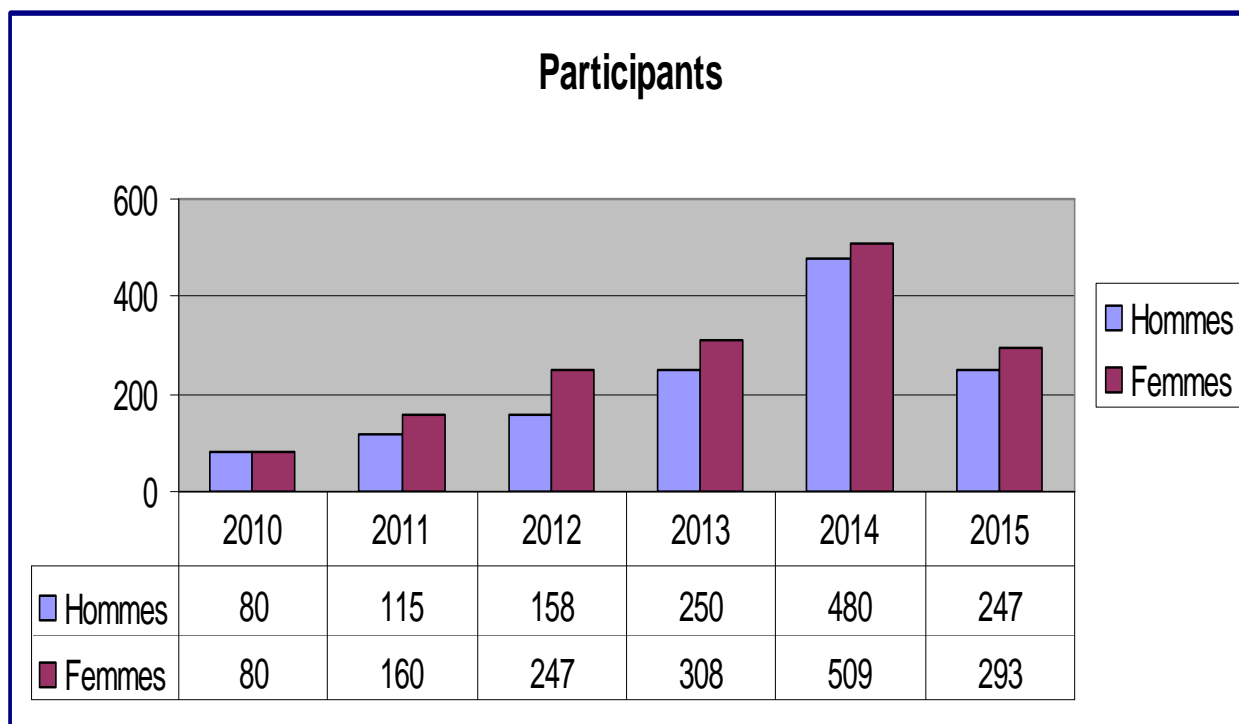
| Nombre de participants non licenciés ayant fait au moins une sortie(*) | Hommes | Femmes | Total |
|--|--|--------|-------|
| | | | |
| Nouveaux licenciés | | | |
| Licenciés possibles ultérieurement | | | |
| Modes d'informations du public | | | |
| Points positifs | | | |
| Points négatifs | | | |
| Implication des licenciés du club | | | |
| Suggestions : | | | |
| Le kit envoyé au club | Est adapté à vos besoins : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si Non, quels sont les documents qu'il vous semble important de rajouter : | | |

Visa commission Structures (**)

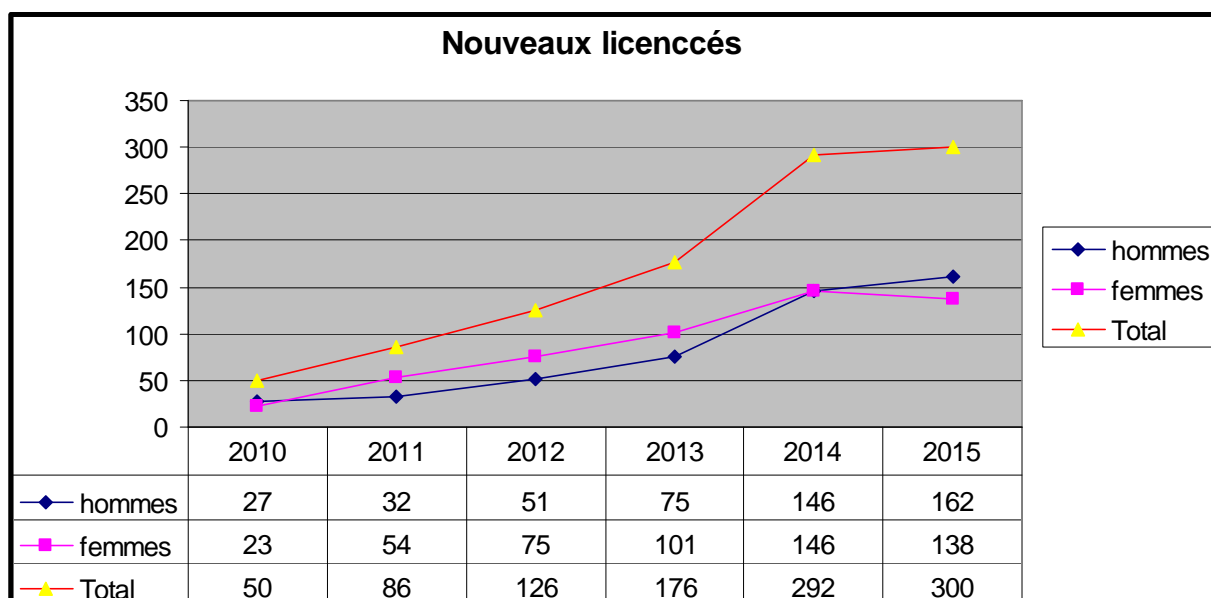
Visa du Codep (**)

* : Ne compter qu'une fois les participants non licenciés à plusieurs sorties
** : Nécessaire pour l'obtention de l'aide à la 1^{ère} convention annuelle

PROGRESSION DE LA CONVENTION DE PRE ACCUEIL



4





Convention de Pré-accueil

Comment trouver les éléments nécessaires à l'information et à l'établissement des documents concernant la convention de pré accueil sur le site de la FFCT

MARCHE A SUIVRE

- 1 - Aller dans « espace fédéral »
- 2 - Aller dans « espace dédié aux structures »

3 - Code utilisateur :

Mot de passe :

Entrer

4 – Aller dans « **Gestion documentaire** »

- [PARTENARIATS](#)
- [RELATIONS PRESSE](#)
- [PUBLICATIONS OFFICIELLES DE LA FFCT](#)
- [LES REGLEMENTS FEDERAUX](#)
- [ORGANISATION DE MANIFESTATIONS](#)
- [LES COMMISSIONS FEDERALES](#)
- [FINANCES FEDERALES](#)
- [KIT D AIDE A LA COMMUNICATION](#)
- [GUIDE UTILISATEUR PSGI](#)
- [DOSSIER AFFILIATION REAFFILIATION CLUB](#)
- [REUNIONS INTER-ZONES 2011/2012](#)
- [CONVENTION PRE-ACCUEIL](#)
- [SEMINAIRE LIGUES/CODEP 2013](#)
- [ASSEMBLEES GENERALES](#)

5 - Ouvrir : [CONVENTION PRE-ACCUEIL](#)

- [DOCUMENT A TELECHARGER.DOCX](#)
- [NOTICE EXPLICATIVE.PDF](#)
- [DIAPORAMA.PDF](#)
- [FICHE BILAN.DOC](#)
- [AFFICHE.PDF](#)
- [DEPLIANT.PDF](#)

6 – Cliquer pour **télécharger** les documents souhaités

En cas de problème contacter le 05 49 57 10 45.

RANDONNEZ À VÉLO

avec nous !

Réservé aux débutants



Nous organisons
de courtes balades
avec un encadrement qualifié !

Contact :

Date de la prochaine randonnée :



www.ffct.org

Fédération française de cyclotourisme

Qu'est-ce que le cyclotourisme ?

Une activité de détente et de loisir qui permet la découverte de nouveaux paysages, le plaisir des rencontres, l'entraide et la convivialité, sans esprit de compétition.

Le tourisme à vélo : l'art de voyager à bicyclette à son propre rythme.

L'accès à la santé et au bien-être par le sport.
Le sport n'est pas un luxe, c'est une nécessité !

" La randonnée à vélo c'est mieux dans un club. "

Rejoignez-nous !

Notre club :
vous accueillera **GRATUITEMENT** au cours de randonnées spécialement organisées pour vous

Du :
Au :
Contact :

Notre club a signé une convention de "Pré-accueil" avec la commission Structures de la Fédération Française de Cyclotourisme. Elle nous engage à mettre en place des structures de qualité pour permettre la pratique du cyclotourisme pour tous.

La Fédération Française de Cyclotourisme
12, rue Louis Bertrand - CS 20046 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - info@ffct.org - www.ffct.org

FFCT CYCLOTOURISME

FFCT CYCLOTOURISME
www.ffct.org
Fédération Française de Cyclotourisme

Reservé aux débutants

RANDONNEZ À VÉLO avec nous !

Nous organisons de courtes balades avec un encadrement qualifié !

Dépliant recto

Vous aimeriez faire du vélo ?
mais vous craignez de ne pas en être capable ?

Les clubs de cyclotourisme vous offrent la **possibilité :**

- de connaître vos capacités,
- de pratiquer un sport de loisir,
- de découvrir le tourisme à vélo,
- d'apprécier des moments de convivialité,
- de bénéficier des avantages d'une grande fédération.

Notre club vous propose

SORTIES 10 GRATUITES

Vous découvrirez :

- les déplacements en groupe,
- les réglages du vélo,
- des notions de mécanique et de secourisme,
- la sécurité et le respect du Code de la route,
- les visites de sites touristiques,
- la convivialité du sport dans un club FFCT.

" Des randonnées vélo pour tout niveau "

Dépliant verso

Les bonnes raisons d'adhérer au club FFCT :

- Intégrer un groupe d'amis à proximité pour **éviter l'isolement**,
- Bénéficier de conseils pour progresser et **se faire plaisir**,
- Pouvoir rouler régulièrement sur des **parcours adaptés au niveau de chacun**,
- Entretenir sa motivation avec des objectifs à atteindre tout en gardant **sa liberté de pratique**,
- **Bénéficier de tarifs préférentiels** grâce aux partenaires du "**club avantage FFCT**",
- **Partager sa passion** avec tout le monde et notamment les enfants dans les écoles de cyclotourisme,
- **Progresser** en participant aux formations FFCT accessibles aux licenciés,
- **Bénéficier des tarifs privilégiés** dans les 4 500 événements organisés par les clubs cyclotouristes,
- Bénéficier de l'accès aux installations sportives municipales (club house, local...).

C'est aussi :

La première licence prise en septembre vous permet de bénéficier de 16 mois d'adhésion,

Des tarifs adaptés en fonction de l'assurance souhaitée,

Des tarifs privilégiés pour les plus jeunes,

Une licence spéciale pour toute la famille.

Reprendre le titre de la présentation



Fédération française de cyclotourisme

le tourisme à vélo

La CPA, l'essayer, c'est l'adopter





www.ffct.org